

## **Compte rendu de la séance de Conseil municipal du 20 Novembre 2015**

**Etaient présents** : tous les conseils en exercice sauf

Monsieur DUBOIS Stéphane qui a donné procuration à M. FLAGEOLET Johan.

Monsieur ROUHETTE François qui a donné procuration à M. LHUISSIER Louis

Monsieur MACAIRE Didier absent, non excusé

Mme DUBIEF Martine quitte la séance à 20h 34 pour obligations personnelles.

**Secrétaire de séance** : Monsieur FLAGEOLET Johan

---

Le compte rendu de la séance du 13 octobre 2015 apporte des observations

Mme DUBIEF Martine soulève des observations sur le compte rendu de séance du 13 octobre 2015.

\*Garage MAIROT : il fallait ajouter que les conjoints MAIROT avaient informé M. le maire de prendre contact avec la société AVIA pour envisager l'implantation éventuelle d'une station-service. Le conseil municipal s'interroge sur la question : pourquoi la société AVIA n'a pas elle-même acheté et réhabilité le site ?

La dépollution et le désamiantage de l'immeuble généreront des coûts excessifs. Devant de telles dépenses, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à la proposition des conjoints MAIROT et concernant l'acquisition par la commune du garage et du terrain sis rue Nationale.

Mme DUBIEF Martine apporte des observations sur le compte rendu de séance du 20 octobre 2015

\*Contrat d'assurance : le terme « émission d'un chèque » n'est pas approprié dans le cas d'un remboursement. GROUPAMA a adressé à la commune un avoir de 747 € suite à la re-négociation des contrats

\*Valeur des fermages 2015. Mme DUBIEF Martine demande des précisions quant à l'émission des titres de fermage. Savoir s'ils sont émis au nom du fermier titulaire du bail ou au nom des sociétés bénéficiaires des mises à disposition des baux. M. le Maire précise que tous les fermages sont émis

au nom des fermiers titulaires des baux. la question avait été évoqué oralement au conseil du 20/11/2014 et n'avait pas fait l'objet d'un écrit.

\*Maison Fleuries : Mme PAGEAUT Annie a donné le compte rendu de la dernière réunion de la commission des maisons fleuries qui s'est tenue le 06/10/2015.

\*Maison CHAUVEAU. En ce qui concerne la reconstruction du pignon de la maison des consorts CHAUVEAU suite aux travaux de démolition de l'immeuble, il est précisé que le mur sera construit sur la propriété cadastrée AB n° 151 ( consorts CHAUVEAU) afin de répondre aux prescriptions de l'expertise demandée par le Tribunal Administratif de Dijon dans le cadre de la déclaration de péril imminent.

\*Fonctions des adjoints : Mme DUBIEF Martine fait part que des précisions sont à apporter sur la question relative aux activités des adjoints ; L'engagement pris lors des réunions avant les élections, était que les futurs adjoints dresseraient 1 à 2 fois dans l'année un bilan de leurs activités. Aujourd'hui, des tensions se font ressentir dès qu'il est question d'aborder le sujet au cours d'une séance de conseil municipal. Pour éviter toute polémique, le maire décide qu'un point sera réalisé chaque mois par les adjoints sur leurs activités. Le compte rendu sera oral et ne sera pas retranscrit sur le compte rendu de séance.

\*Recensement de la population : Il fallait lire quatre candidatures sont parvenues en mairie. Mme DUBIEF Martine demande qu'il soit précisé la priorité donnée aux candidats inscrits à Pôle Emploi pour exercer les fonctions d'agents recenseurs.

\*Révision du PLU : Il a été évoqué la possibilité de prévoir une révision du PLU en 2016

\*Droit de place : le conseil municipal avait délibéré en 2014 sur le fait que les administrés entreposant du bois sur le domaine public seraient soumis, après notification, à une redevance de 100 € avec obligation de débarrasser les piles de bois dans un délai de 15 jours. Il faut préciser que la somme de 100 € n'est pas un droit de place.

\*prochaines réunions du conseil municipal : il avait été évoqué l'obligation de déroger au jeudi pour les séances des conseils municipaux du 18/09-13/10 et 20/10. Une majorité des élus émet le souhait de revenir au 3<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois conformément à la décision prise en début de mandat. ce qui sera fait aussi souvent que possible.

-----

### **\*Travaux de voirie 2016**

Le maire rappelle que lors de sa séance du 19 mars 2015, le conseil municipal avait approuvé le projet de travaux concernant la réfection du trottoir vers chez Publifil afin de le rendre accessible à tous. Un devis estimatif des travaux avait été demandé ; Le maire propose qu'en sus de ces

travaux, soit inscrit l'aménagement du trottoir côté pair de la rue nationale afin de rendre accessible à tous la circulation piétonne sur ledit trottoir ainsi que le stationnement des véhicules.

Le maire propose d'inscrire aux travaux de voirie 2016, le projet de réfection du trottoir côté impair et l'aménagement du trottoir côté pair de la rue Nationale. Le conseil municipal autorise l'inscription du projet au budget 2016 et charge le maire de solliciter les subventions au titre des amendes de police et du fonds cantonal de développement territorial. Les demandes de subventions doivent être adressées avant le 31/01/2016 aux services du Conseil Départemental.

### **\*Travaux hangar communal**

Suite au marché d'assistance à architecte déclaré infructueux, plusieurs cabinets d'architecture ont été contactés. La sollicitation porte sur la réalisation d'un dossier de permis de construire et des plans. Parmi les différentes propositions reçues, l'offre de l'Atelier Architecte du Pic (Chenove) est la moins-disante. Le coût des honoraires s'élève à 1700 € HT. Il est rappelé que lors de sa séance du 20 octobre 2015, le conseil municipal avait autorisé le maire à signer l'offre la moins-disante.

### **\*Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

La loi du 07 /08/2015 dit loi NOTRe et portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République prévoit l'élaboration par le Préfet d'un projet de SDCI. Les objectifs visés par ce projet sont les suivants : la constitution d'EPCI de + 15 000 habitants, l'accroissement de la solidarité financière et territoriale, l'approfondissement de la coopération au sein des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, et délibérations des communes nouvelles

Le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale a été validé par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale en date du 16/10/2015. Pour ce qui concerne le territoire Rives de Saône, le projet prévoit la fusion des syndicats des eaux et d'assainissement pour une intégration dans la Communauté de Communes en 2020. Il prévoit aussi l'incorporation des différents SIVOS du territoire en 2018.

Après étude et concertation, certains élus pensent que dans le cadre des syndicats de rivière, il faut laisser ces derniers travailler localement. Après vote, le projet de schéma Départemental de coopération intercommunale est adopté à 11 voix contre 4

### **\*SICECO**

#### **Extension du périmètre**

Suite à la loi NOTRe, le SICECO se voit contraint d'étendre son périmètre pour accueillir les 24 communes du syndicat de Plombières. Ainsi la distribution d'électricité sur la Côte d'Or sera gérée par SICECO sur le territoire rural.

En tant que commune adhérente au SICECO, la commune de Losne émet un avis favorable à l'extension du périmètre du SICECO, aux 24 communes du syndicat de Plombières, en matière de distribution d'électricité. La Communauté Urbaine du grand Dijon conserve la gestion de la distribution d'électricité de ses communes membres

## Groupement d'achat régional de gaz 2017

La commune adhère depuis 2014 au groupement départemental de gaz et au groupement régional d'électricité géré par le SICECO. Les communes adhérentes ont la possibilité d'intégrer le groupement régional de gaz en 2017 emmené par le SICECO. Les groupements permettent aux communes adhérentes de bénéficier de tarifs négociés auprès des distributeurs d'énergie et de réaliser ainsi des économies sur les coûts de vente des énergies. Le Conseil Municipal décide de rejoindre dès 2017, le groupement régional de gaz proposé par le SICECO.

### **\*Convention occupation des locaux**

L'occupation des locaux de la mairie par le Syndicat des Eaux du Pays Losnais est régie par une convention qui arrive à échéance le 31/12/2015. Le conseil municipal décide de reconduire la convention pour 2016 dans les mêmes termes et de maintenir le montant du loyer à 2000 € pour l'année 2016

### **\*Convention de mise à disposition de personnel et de moyens dans le cadre des NAP**

L'organisation et le fonctionnement des Nouvelles Activités Périscolaires sont gérés par la Communauté de Communes et régis par une convention avec les communes utilisant les services. Il est rappelé que le coût par enfant fréquentant les Nouvelles Activités Périscolaires n'a fait l'objet d'aucune augmentation de la part de la Communauté de Communes pour l'année 2015/2016. Le coût des NAP par enfant s'élève à 220 €. La convention concerne la mise à disposition de personnel et de moyens dans le cadre des NAP par Rives de Saône. Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de mise à disposition avec la Communauté de Communes Rives de Saône pour l'année scolaire 2015/2016 ;

### **\*Tours d'élection**

Il est rappelé que les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 de 8 h à 18 h. Les tours de bureau ont été définis de la manière suivante :

#### **Dimanche 6 décembre**

<b><u>8h00-10h30</u></b>	<b>LHUISSIER</b>	<b>DUBOIS</b>	<b>POTTIER</b>	<b>JACOB</b>
<b><u>10h30-13h00</u></b>	<b>CATINOT</b>	<b>PAGEAUT</b>	<b>BREBANT</b>	<b>MACAIRE</b>
<b><u>13h00-15h30</u></b>	<b>CATINOT</b>	<b>PAGEAUT</b>	<b>FLAGEOLET</b>	<b>DUBIEF</b>
<b><u>15h30-18h00</u></b>	<b>LHUISSIER</b>	<b>GAUTHERON</b>	<b>ROYER</b>	<b>DONIUS</b>

#### **Dimanche 13 décembre**

<b><u>8h00-10h30</u></b>	<b>LHUISSIER</b>	<b>AMIOT</b>	<b>POTTIER</b>	<b>DUBIEF</b>
<b><u>10h30-13h00</u></b>	<b>CATINOT</b>	<b>AMIOT</b>	<b>BREBANT</b>	<b>DUBOIS</b>
<b><u>13h00-15h30</u></b>	<b>LHUISSIER</b>	<b>GUERITTEE</b>	<b>HUTTE</b>	<b>FLAGEOLET</b>
<b><u>15h30-18h00</u></b>	<b>CATINOT</b>	<b>ROYER</b>	<b>GAUTHERON</b>	<b>ROUHETTE</b>

### **\*tarifs locations salle des fêtes et associations pour 2017**

Il est rappelé que pour 2016, le conseil municipal avait décidé de ne pas faire subir d'augmentation aux tarifs de locations de la salle des fêtes. Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité de geler les tarifs de locations de la salle des fêtes et de la salle des associations pour 2017.

### **\*Tarif salle pour réunion d'information en 2016.**

La commune a instauré depuis 2015 un forfait pour la location de salle et concernant les réunions d'information. Le forfait est fixé à 50 € la ½ journée et 87 € pour la journée. Le conseil municipal décide de reconduire le montant des forfaits pour 2017

### **\*Droit de place « Auberge de la Marine « 2015.**

Le droit de place de l'Auberge de la Marine n'a pas subi d'évolution en 2014 du fait des travaux du pont. Le montant était fixé à 140 € auquel est venu s'ajouter 50 € pour l'installation d'une terrasse Place des Mariniers en 2015. Le Conseil Municipal décide de figer pour 2015 le droit de place de l'Auberge de la Marine à 140 €.

### **\*Stockage du bois Mare du Lys et Allée de Bellevue**

Le droit de place pour 2015 est de 13€/personne jusqu'à 30 stères et 28 €/personne au-delà de 30 stères.

### **\*Prix des maisons fleuries 2015**

L'année passée, la commune avait offert des bons d'achat aux personnes dont les maisons étaient classées entre le 1<sup>er</sup> prix et le 10<sup>ème</sup> prix . La valeur des bons d'achat allait de 100 € à 30 €. Pour 2015, la commission des maisons fleuries a entériné ce choix à savoir 100 € pour le 1<sup>er</sup> prix ; 80 € pour le 2<sup>ème</sup> et 60 € pour le 3<sup>ème</sup>. Les sept autres finalistes se verront attribuer un bon d'achat d'une valeur de 30 €. La réception des maisons fleuries est prévue samedi 28 novembre à 10h 30

### **\*Loyers des logements et garages communaux**

L'évolution des différents loyers subira pour 2016 une augmentation +0.15% par rapport à 2015. Le montant des loyers est fixé en référence à l'indice de la construction

### **\*Cession base nautique canoë kayak**

Lors de sa séance du 9 octobre dernier, le conseil communautaire demande à reprendre par transfert la base de canoë kayak de Saint Jean de Losne. Actuellement, les communes de Saint Jean de losne, Losne et Saint Usage sont co-propriétaires de l'immeuble. Déclarée d'intérêt communautaire, la base de canoë kayak se doit d'être transférée à la Communauté de Communes Rives de Saône qui détient la compétence sport. Le conseil municipal de Losne après avoir délibéré, décide à l'unanimité du transfert de la base de canoë kayak à la Communauté de Communes Rives de Saône à compter du 01/01/2016

### **\*Terrains sis « Aux Beubes »**

Le maire informe que M. de Sorbier de Pognadoresse est venu le rencontrer en mairie pour proposer la cession de la parcelle AE n° 117 sise « Aux Beubes » au profit de la commune (18a 75 ca). La parcelle est située en zone UL du PLU, zone destinée à l'aménagement d'espaces de loisirs et de sport. Le propriétaire souhaiterait que la commune prenne en considération que le terrain était constructible avant l'approbation du PLU.

Le maire informe que lors de l'entrevue, il s'est prononcé sur un prix d'acquisition de 9 € au m<sup>2</sup>. Le conseil municipal confirme la position du maire et fixe le prix d'achat de la parcelle à 9 € le m<sup>2</sup>. Il charge le maire d'en informer le propriétaire.

### **\*Maison Rurale pour Personnes Agées (MARPA)**

Concernant le projet de construction d'une maison rurale pour personnes âgées, le maire informe qu'il a rencontré Mme COINT Emmanuelle pour lui exposer le projet. Il fait savoir que la commune ne pourra bénéficier d'aucune participation financière. L'idée de créer un lieu de résidence pour personne âgées n'est pas exclue mais pas sous la forme d'une MARPA. La réflexion est à mener mais il faut faire porter le projet par des investisseurs privés et/ou publics. Le maire informe que la MSA service se propose de réaliser une enquête, moyennant la somme de 6800 €, afin de connaître les besoins de la population.

Devant les contraintes financières liées à ce projet, le conseil municipal décide de ne pas donner suite au projet de construction d'une MARPA sur le territoire. Le maire est chargé d'informer MSA Services de la décision prise.

### **\*Convention de déneigement**

La convention conclue avec le GAEC des hameaux en date du 17 décembre 2014 et concernant le déneigement des voies communales, arrive à échéance le 31/12/2015. Le conseil municipal décide de reconduire pour l'hivers 2015/ 2016 ladite convention. Le maire est chargé de signer la convention avec le GAEC des Hameaux.

### **Questions diverses**

#### **Maison Carmona,**

Le maire propose d'adresser au propriétaire de l'immeuble sis 3rue de Seurre, un courrier pour connaître leurs intentions vis-à-vis d'une éventuelle cession du bien. Le conseil entérine la proposition.

### compte rendu diverses réunions

Mme GAUTHERON Christiane donne le compte rendu du conseil de l'école maternelle ; L'école compte 65 élèves répartis en 3 classes. Mme MILLET directrice bénéficie d'une journée de dispense par mois pour effectuer les travaux administratifs. L'école est inscrite au dispositif « école et cinéma ». Des manifestations sont prévues sur l'année (en projet)

Il faut voir pour la sécurité devant les écoles et l'installation de panneaux triflash

Mme GAUTHERON Christiane a assisté à une réunion sur l'accueil de jour itinérant en milieu rural. La structure s'adresse aux familles ou autres personnes qui accompagnent des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

Mme BREBANT Laurence a participé à une réunion au lycée de Chamblanc ; Le taux de fréquentation est en baisse. Le lycée peut accueillir en dehors des périodes scolaires 60 personnes en logement. Le lycée possède des minibus qui sont mis à disposition de la Communauté de Communes pendant les périodes de vacances pour les activités du centre de loisirs.

M. AMIOT Guy a participé à l'assemblée générale de la Gaule de Belle Défense. Il a été demandé d'enlever un arbre tombé dans la raie de Vaize. Il est rappelé que ce sont les propriétaires riverains qui sont en charge de l'entretien.

Mme BREBANT Laurence donne le compte rendu de la dernière réunion de la communauté de commune. En ce qui concerne le tourisme rien de particulier. Le montant de la taxe de séjour va subir une modification de son calcul. La Communauté de Communes décide de passer cette dernière au forfait afin d'assurer un minimum de recettes.

Mme BREBANT Laurence fait part des différents projets en cours d'élaboration au niveau communautaire.

Mme PAGEAUT Annie est allée à la réunion de la COFOR :. Journée thématique au siège du FCBA de Bourgogne à Charrey sur Saône ; le peuplier, enjeux sylviculture et débouchés . Visite de peupleraies à proximité, suivi de la chaufferie bois de Bonnencontre ainsi que la scierie FOREY à Saint Nicolas les Citeaux étaient à l'ordre du jour.

Réunion COFOR à LEUGLAY avec Mme PAGEAUT Annie et M. GUY AMIOT : journée thématique sur les enjeux des désertes forestières et visite sur le terrain.

M. le maire accompagné de Mme PAGEAUT ont assisté à une réunion organisée par l'AMF (Association des Maires de France) et concernant la sécurité. Le maire fait part qu'il est possible de matérialiser sur le dos d'âne devant les écoles des passages piétons. Les dents de requins situées à chaque extrémité ne sont pas des passages. Il faut rappeler que le plateau traversant est un passage piéton.

M. le maire rappelle qu'il a participé à la réunion de la COFOR qui s'est déroulée à DIJON.

### Radars pédagogiques

Le maire informe qu'à ce jour il n'a pas reçu les statistiques. Mme ROYER Martine demande comment situer le radar par rapport au n° d'appareil.

#### Vente terrain PERRET

Le maire informe que le terrain sis vers les ateliers municipaux et propriété de l'entreprise PERRET est mis aux enchères au prix de 15 000 €. La vente aura lieu le 06/01/2016. Les propositions d'achat doivent être transmises au tribunal par le biais d'un avocat.

#### Cérémonie

Le maire informe qu'une célébration aura lieu à la Croix sis à l'intersection route de Franxault et route de Saint Aubin , lieu de mémoire et de recueillement pour toutes les personnes du canton décédées lors d'accidents de la route. Cette célébration, officinée par le Père THEURET, aura lieu le 25 novembre 2015 entre 16h et 17 heures. Un verre de l'amitié offert par la municipalité viendra clore cette célébration. La cérémonie est en partenariat avec Mme DELORME et M. BAUDOT.

#### Démarchage

Le maire informe que la société VERISUR va effectuer sur notre commune du démarchage commercial. L'offre concerne la commercialisation de systèmes d'alarme. Le maire a donné son accord.

#### Remerciements

Le maire donne lecture de divers remerciements.

#### Bulletin municipal

M. le maire remercie Mme Chantal POTTIER pour son investissement et le travail accompli dans la préparation du bulletin municipal. Le bulletin 2015 quasiment terminé, il reste la mise en page et la relecture. Les numéros utiles seront ajoutés. Le maire souhaite que la distribution soit réalisée dans un même temps sur l'ensemble de la commune.

#### Conteneur de la poste.

Le maire informe que la poste a été contactée pour avoir des explications concernant la pose de caissons sur la commune. Ces caissons sont mis en place suite au remaniement des tournées des facteurs. A ce jour, la poste n'a pas donné de réponse à la demande.

#### Monument des Bombardés

M. HUTTE Laurent demande la date de réalisation de la clôture autour du monument des Bombardés. M. le maire fait part que les travaux seront réalisés avant le 16 juin prochain.

#### Stationnement poids lourd



Un camion se gare sur la place du Paradis, il est rappelé que la réglementation interdit tout stationnement de véhicule de plus de 3.5 T sur la commune et qu'un emplacement est réservé à cet effet place du Bicentenaire. M. le maire va communiquer le numéro d'immatriculation à la gendarmerie.

Perception olfactive

Il est soulevé que des odeurs de « purin » sont perceptibles dans le réseau de la rue du Paradis

Séance levée à 22h 50

Le maire

L.LHUISSIER